



Termes de référence pour la réalisation d'un film documentaire et la création du site web de MCA-Niger

AVRIL 2018

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le 29 juillet 2016, le Gouvernement du Niger (« GdN ») et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers la Millennium Challenge Corporation (MCC), ont signé un Compact de \$437, 245 millions USD sur cinq ans. Le but de ce Compact est de réduire la pauvreté grâce à la croissance économique au Niger avec pour objectif d'accroître les revenus ruraux en améliorant l'utilisation productive durable des ressources naturelles pour la production agricole et en améliorant le commerce et l'accès au marché des produits agricoles.

Le Programme cherche donc à stimuler les revenus des zones rurales en augmentant la production de l'agriculture et de l'élevage, notamment en étendant les zones cultivées et en améliorant leur rendement. Le Compact Niger comprend deux projets :

Projet 1 : Grande Irrigation et Accès aux Marchés, qui a l'objectif d'accroître les revenus des populations rurales grâce à l'amélioration de la productivité agricole et l'augmentation des ventes résultant d'une agriculture irriguée modernisée et d'un meilleur accès aux intrants et aux marchés.

Projet 2 : Projets Communautaires de Résilience Climatique, dont l'objectif est d'accroître les revenus pour les familles ayant de petites exploitations agricoles et pastorales dans les communes et les corridors éligibles du Niger rural.

Le 26 décembre 2016, le Gouvernement du Niger a désigné une entité chargée de mettre en œuvre le Programme et d'exercer les droits et obligations du Gouvernement pour superviser, gérer et mettre en œuvre les Projets et activités du Programme. L'entité est dénommée Millennium Challenge Account - Niger (MCA-Niger).

Le compact est entré en vigueur officiellement le 26 Janvier 2018.

En vue d'assurer une meilleure disponibilité et diffusion de l'information, le Programme MCA-Niger a mis en place une cellule de communication composée de deux personnes : un responsable de communication stratégique et un Responsable de communication Terrain.

Cette équipe est appuyée par une spécialiste principale des communications et une spécialiste des communications d'UNOPS.

Le rôle principal de cette cellule est d'appuyer la communication externe et interne et la gestion des parties prenantes du programme. Toutes les informations sur le Programme MCA-Niger seront divulguées par l'équipe communication avec l'approbation de la direction générale.

D'autre part, pour une bonne visibilité des actions du programme et une meilleure compréhension des impacts du programme sur les populations bénéficiaires, une stratégie et un plan de communication ont été élaborés.

L'intérêt porté à de ces deux documents se justifie par la nécessité de mettre en place un système efficace d'information et de communication auprès des différentes cibles afin de stimuler leur adhésion et leur participation effective au but du programme, soit lutter ensemble contre la pauvreté au Niger.

Aussi, l'équipe communication mise en place multiplie les efforts en vue de mener des actions de communication spécifiques.

Le présent TDR est ainsi élaboré pour permettre la réalisation d'un film documentaire.

II. OBJECTIFS

Pour le film documentaire, l'objectif global poursuivi est de mettre à la disposition du MCA-Niger un instrument audiovisuel capitalisant tout le contenu du Programme Compact.

De façon spécifique, la production de ce documentaire vise à :

- Présenter de façon synthétisée le Programme Compact
- Présenter la situation actuelle dans les zones d'intervention.
- Recueillir les témoignages des bénéficiaires, des autorités locales sur le terrain
- Présenter les impacts possibles de ce programme sur les populations

Le consultant retenu devra aussi proposer une maquette du **site web de MCA-Niger**. Ce travail devra respecter la charte graphique de MCA-Niger et prendre en compte les exigences en matière de référencement et toutes autres techniques indispensables à drainer du flux sur le site web de MCA-Niger.

Il s'agit également d'une conception capable de favoriser la publication de documents de communication dans différents formats (word, PDF, audio, vidéo, etc.)

III. CONTENU

1. Documentaire

Pour la réalisation du film documentaire sur le Compact Niger MCA-Niger fera appel aux services d'un consultant indépendant ou d'une agence de production audiovisuelle doté d'une expérience avérée en la matière.

Il s'agira spécifiquement pour le consultant de :

- Produire un film documentaire de 23 minutes en Français et plus tard, en tirer deux versions courtes (10 minutes chacune) en Haoussa et Djerma.
- Recueillir et/ou rechercher les informations nécessaires sur le compact dans les localités d'intervention du Compact.
- Proposer un chronogramme détaillé de réalisation du documentaire

- Proposer et faire valider un canevas de travail (synopsis, commentaire pour le documentaire)
- Assurer le repérage des sites de tournage
- Assurer les tournages nécessaires à la réalisation du documentaire
- Assurer la post production des documentaires
- Avoir une musique particulière pour les films documentaires
- Produire un film de qualité optimale techniquement diffusable sur différents supports dont les plateformes digitales
- Faire visionner le projet du documentaire par les personnes indiquées
- Prendre en compte les observations éventuelles et faire valider la version définitive du documentaire
- Livrer le documentaire sur les supports et dans les conditions prévues dans les présents TDR.

2) Méthodologie

- Des séances de travail et de clarification des TdR avec les différentes parties impliquées
- Documentation filmique des expériences (Capture d'images/montage/réalisation dudit documentaire par le consultant);
- Visionnage et validation postproduction des films documentaires ;
- Duplication sur DVD du documentaire par le Prestataire en trente (30) exemplaires.

Le tournage devra être prévu sur les sites d'intervention du compact dans les départements de Gaya et de Konni.

La **durée de la mission ne doit pas excéder 04 semaines** à savoir le tournage, le montage et la livraison de la première version réalisée. Ce délai comporte aussi la livraison du site web prêt à l'utilisation.

3) *Considérations techniques*

Le soumissionnaire devra préparer une offre technique qui explique son approche et les techniques de production qu'il compte mettre en œuvre.

Les films documentaires devront utiliser une voix off pour une meilleure compréhension du contenu.

Idem pour le site web qui doit être attrayant, dynamique, facile d'accès aux internautes et d'un usage simple pour l'équipe de communication de MCA-Niger.

IV. LIVRABLES

- Un film documentaire de 23 minutes sur le Compact en Français et deux de 10 minutes chacun en Haoussa et Djerma.
- Des films disponibles sur des supports modernes pour diffusion à travers différents canaux
- Un site web professionnel prêt à l'utilisation comportant toutes les exigences techniques modernes et qui tient compte des exigences graphiques de MCA-Niger et de MCC.

V- REMUNERATIONS

L'enveloppe financière de la production de ces films et du site web, fera l'objet de discussion avec l'agence retenue.

Les aspects contractuels seront traités à l'issue de la sélection du consultant et de la validation de sa proposition par les services compétents de MCA Niger.

VI- Critères d'évaluation

En dehors du coût de la production (le moins disant), le consultant individuel devra s'entretenir avec les membres du panel en vue d'apprécier son expertise en matière de production de films documentaires.

La qualité des équipements techniques utilisés durant la production, la maîtrise des techniques de collecte des images et le travail de post production, en lien avec le respect de la charte graphique de MCA-Niger, font partie des exigences.

La compréhension de la démarche, l'approche technique et artistique sont d'autres critères qui vont déterminer le choix final.

1. Critères d'évaluation du consultant

Les critères d'évaluation des offres sont établis comme suit :

- 20% pour les équipements techniques
- 80% pour l'expérience pertinente pour la mission

Grille d'évaluation

Les critères, sous-critères d'évaluation, et leurs poids respectifs sont les suivants :

i. Qualifications et compétence du consultant pour la mission :

1. Le Consultant doit attester de compétences avérées dans la production de film, 80 points.

ii. Expérience des candidats pertinentes pour la mission

1. Expérience d'au moins 10 ans dans la production audiovisuelle, et surtout sur des thématiques de développement, 20 points.

Total des points : 100

La note technique minimum requise est de 80 points, toute note inférieure à 80/100 est éliminatoire.

3. Constitution de dossier

Les candidats devront soumettre un dossier comprenant :

1. Une lettre de candidature
2. Un Curriculum Vitae détaillé présentant les principales qualifications du candidat
3. Au moins trois (03) références professionnelles avec leurs contacts.